

## ÉDITO DU MAIRE



### UNE RENAISSANCE ATTENDUE

Au moment où s'écrivent ces lignes, nous ne savons pas encore si le cours normal de nos vies reprendra bientôt. Une nouvelle vie espérée depuis plus d'un an pour un retour à nos activités courantes, à nos loisirs, à notre besoin de rencontres. Sans contraintes horaires, sans limitation de distance.

Ce serait déjà un début, même si nous savons pertinemment que le virus, et ses nombreux variants, sont toujours présents, et sans doute durablement. Nous devons encore longtemps respecter les gestes barrières et certaines distanciations sociales. Il est trop tôt pour baisser la garde et notre salut, ou du moins notre répit, viendra de l'accélération de la campagne de vaccination et de l'acceptation du plus grand nombre de se faire vacciner.

Le centre de vaccination d'Amboise fonctionne à un rythme irrégulier. L'incompréhension, voire l'impatience, se manifestent légitimement lorsque l'on constate les temps d'attente et les chiffres qui ne traduisent pas les annonces. Nous ne pouvons qu'espérer une montée en puissance de la campagne, avec davantage de moyens en personnels, et surtout, en doses de vaccin. Le dispositif est largement perfectible.

Sur la commune, nous avons œuvré avec le service Entour'âge de la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour que les personnes de plus de 75 ans, vulnérables et non mobiles, soient rapidement prises en charge. Pour les autres, bien souvent, les solutions ont été trouvées indépendamment de notre bonne volonté et de nos efforts.

### LE PRINTEMPS DES PROJETS

Mais nous sommes au printemps, et l'espoir est là. Comme chaque année, la saison est propice aux projets, à l'envie de bouger, de rénover, d'entretenir, d'embellir. Notre village, nos maisons et nos jardins nous attendent. Dans

cette période complexe, les mois passés dans nos espaces publics et surtout personnels nous incitent à porter toutes nos attentions à notre cadre de vie.

À ce sujet, je ne saurais trop rappeler les règles de bon voisinage à l'occasion des travaux domestiques et le strict respect des horaires d'utilisation des matériels mécaniques et électriques. Les horaires vous sont une nouvelle fois rappelés dans les pages suivantes.

Au niveau de notre collectivité, et au terme d'une première année de mandat, le même besoin se fait ressentir d'organiser nos vies de demain et d'en fixer le cadre. Le plan de relance national pour 2021/2022 et les tout nouveaux Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) inscrivent désormais nos orientations locales dans une perspective de contractualisation avec l'État. L'occasion nous est donnée de tracer les grandes lignes du projet de territoire.

La commune de Saint-Ouen-les-Vignes n'est pas en reste, loin de là. Les projets d'amélioration ou de création de services et d'investissements pour l'avenir démontrent une volonté de s'inscrire dans une dynamique où la qualité de vie et l'attractivité du territoire sont les maîtres mots. Bien entendu, tous ne pourront se réaliser et les priorités seront conditionnées aux critères de temps et de budget. Le principal intérêt dans leur inscription au CRTE est d'apporter une visibilité aux services de l'État dans la répartition de l'enveloppe de 100 milliards d'euros dédiée à la relance économique et écologique du pays. Tout ne sera pas financé ou finançable et nous devons trouver nos propres ressources pour mener à bien certains de nos engagements. Je vous laisse prendre connaissance ci-après de nos souhaits et des pistes de réflexion que nous partagerons avec vous, le temps des réunions publiques revenu.

Toute l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons un agréable printemps, en attendant de vous revoir dans de bien meilleures conditions. Les idées d'animation et de rencontres ne manqueront pas !

**Philippe DENIAU**

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021

**Les élections départementales et régionales se tiennent simultanément les 20 et 27 juin 2021.**

Dans le contexte particulier lié à la pandémie COVID-19, et du fait des opérations de vote dédoublées, les bureaux de vote sont exceptionnellement installés au **foyer rural**.

Toutes les précautions sanitaires sont prises. Chaque bureau de vote est limité à 3 électeurs présents simultanément. Les assesseurs et les scrutateurs sont vaccinés ou testés dans les 48 heures précédant les scrutins.

Port du masque obligatoire.

Masques et gel à disposition du public.

Apportez votre stylo personnel.

**Ouverture des bureaux à 8 h 00 et fermeture à 18 h 00.**



## TRAVAUX SUR LES TOITS DE L'ÉCOLE

Du mercredi 24 mars jusqu'à début avril, vous avez pu remarquer des échafaudages aux abords de l'école. Même si ces travaux sont de moindre ampleur que ceux à venir à l'été prochain, ils n'en sont pas moins importants. En effet, il s'agissait de consolider 3 cheminées qui montraient des signes d'érosion sur les joints des briques pouvant entraîner une chute à tout moment. Celles-ci ont donc été nettoyées et rejointées correctement pour écarter tout danger.



Par la même occasion, la municipalité a commandé un nettoyage et une peinture des quatre « œil de bœuf » en fonte, ainsi que la rénovation des noues en zinc sur leur pourtour afin d'assurer une bonne étanchéité de la toiture. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Fournial de Mosnes.

### Budget :

Entreprise FOURNIAL : 5 505,00 €

Subventions : 2 308,00 €



## VACCINATION DE NOS AÎNÉS(ES)



En janvier dernier, la Communauté de Communes du Val d'Amboise nous invitait à recenser les personnes âgées de plus de 75 ans non-mobiles, désirant se faire vacciner contre la COVID-19.

Claudette Courtois et Dominique Fleury, respectivement adjointe et conseillère déléguée aux affaires sociales, ont rendu visite à nos aînés. Ces rencontres ont été bien accueillies dans le contexte actuel, et ont permis d'effectuer le recensement des besoins.

Le service Entour'âge de la C.CV.A. a alors pu organiser la prise de rendez-vous ainsi que le transport des personnes jusqu'au centre de vaccination d'Amboise. Cette initiative est maintenant reconduite pour les personnes de 70 à 74 ans.

## TRAVAUX DANS L'APPARTEMENT DE LA BOULANGERIE

Lors du Conseil Municipal du 23/11/2020 le conseil a voté la réfection totale de la salle de bain et du WC indépendant dans l'appartement au-dessus de la boulangerie. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise ARTB courant février 2021.

**Budget :** Entreprise ARTB : 14 455,50 € dont subvention FDSR : 7 227,75 €



## UN GESTE POUR SAUVER DES VIES

Comme annoncé dans le précédent numéro, un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) a été installé sous l'auvent du foyer rural. Ce dispositif médical aide à la réanimation des victimes d'arrêt cardiaque. À l'abri dans une armoire de protection avec alarme, son utilisation est aisée grâce à ses informations vocales. Nous comptons sur le sens des responsabilités de chacun pour préserver et conserver en état de marche cet appareil, absolument vital en cas de nécessité. Merci.



## MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de sa démarche environnementale, la commune de Saint-Ouen-les-Vignes souhaite réduire ses consommations énergétiques et sa pollution lumineuse au niveau de l'éclairage public.

Le 15 février dernier, le conseil Municipal a donc décidé à l'unanimité de réduire d'une heure l'éclairage public.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021 : le matin, les lampadaires sont allumés à 6h30 au lieu de 6h et le soir ils sont éteints à 22h au lieu de 22h30.

Cette modification concerne le bourg comme les hameaux périphériques. Une exception cependant, le point lumineux en face du foyer reste allumé jusqu'à 23h30 afin d'éclairer la sortie des spectacles et des réunions d'associations.

L'extinction des lumières le matin et leur déclenchement le soir continueront à dépendre d'un système photosensible. Un plan pluriannuel d'investissement sur 5 ans, de remplacement des ampoules classiques par des ampoules leds, vient compléter ce programme d'économie d'énergie.

## LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE), EN 3 QUESTIONS... ET EN QUELQUES MOTS

### QUE RECOUVRE LE CRTE ET QUE CONTIENT-IL ?

Le CRTE est l'évolution du Contrat de Transition Écologique (CTE) signé le 29 mars 2021 entre le Pays Loire Touraine et les quatre communautés de communes de Val d'Amboise, du Castelrenaudais, de Bléré Val de Cher et de Touraine Est Vallées. Il a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale et économique. Sur le périmètre de la CCVA, il fixe les ambitions du territoire et regroupe dans un premier temps les projets de mandat des 14 communes et ceux de la Communauté de Communes. Il n'exclut pas cependant à terme son enrichissement par les autres forces vives du territoire, entreprises, associations et habitants. Environ 150 fiches-action sont recensées à ce jour. La commune de Saint-Ouen-les-Vignes en présente 15.

### QUELLE EST SA DURÉE DE VIE ?

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période 2021/2026. Dans un temps court, 2021/2022, les projets à maturation ayant un impact rapide pour la reprise de l'activité seront privilégiés.

### APPORTENT-ILS DE NOUVEAUX FINANCEMENTS PUBLICS ?

Le CRTE définit un cadre de partenariat entre l'État et les collectivités. Il ne génère pas de nouveaux financements mais a vocation à mobiliser des moyens d'accompagnement existants au profit des porteurs de projets. Tous les dispositifs contractuels sont mobilisés et intégrés. Les projets retenus seront ceux qui répondent le mieux aux critères CRTE.

### FOCUS CRTE POUR SAINT-OUEN-LES-VIGNES

- L'agrandissement de la boulangerie.
- La redynamisation du centre-bourg et les étangs.
- Le plan communal des mobilités douces.
- Les aires de jeux et le city-stade.
- L'observatoire astronomique.
- Et les autres...

## LA JOURNÉE DES ÉTANGS

Propriété de la commune depuis 2006, le site des étangs n'est pour l'instant pas accessible au public. Amis pêcheurs, si par le passé quelques journées ont été organisées à votre intention, nous vous savons nombreux et impatients à vouloir fréquenter régulièrement et librement ce site pour la pratique de votre activité favorite. Encore un peu de patience.

Dans l'attente de leur aménagement et de leur ouverture à l'année, nous vous proposons, à l'occasion de la « journée nationale de la pêche », une **journée portes ouvertes aux étangs le dimanche 6 juin 2021, de 8 h 00 à 18 h 00**, réservée pour l'occasion aux seuls Audoniens (justificatif de domicile à fournir).

Vous découvrirez ou redécouvrirez ce site naturel que nous entendons préserver au mieux. Nous ne le destinons pas à la seule pratique de la pêche. Aucun empoisonnement préalable ne sera effectué et toute prise devra être relâchée (pêche dite « no-kill »). Un règlement plus précis sera détaillé sur place quant aux matériels autorisés. Deux animateurs dédiés se feront un plaisir d'accompagner et de conseiller les apprentis pêcheurs.

Pour celles et ceux qui ne pêchent pas, nous vous proposons de partir autour du bourg et des étangs, à la découverte de notre patrimoine végétal au travers trois « balades botaniques et musicales » à 10h00, 14h00 et 16h00 (réservation selon modalités sur le coupon ci-joint). Cette animation est proposée par **M. Patrick Martin, botaniste et musicien**. L'organisation peut être modifiée en fonction des mesures sanitaires du moment.

**Toutes les activités sont proposées gratuitement.**

### GRUPE DE RÉFLEXION SUR LA PÊCHE

En prévision de l'ouverture prochaine de la zone naturelle des étangs de Saint-Ouen-les-Vignes, la Municipalité souhaite engager dès maintenant la réflexion sur la future organisation de l'activité pêche et la gestion du site.

Toutes les personnes intéressées pour rejoindre le groupe de réflexion et de travail en cours de constitution sont invitées à se manifester et s'inscrire en mairie. Vous pourrez également contacter les élus municipaux présents sur site le 6 juin prochain. Nous comptons sur vous.

**Journée portes  
ouvertes aux  
étangs le dimanche  
6 juin 2021,  
de 8 h 00 à 18 h 00**



## LE CHANTIER DE L'ÉCOLE AU GRÉ DE LA COVID-19...

Dans le bulletin précédent, nous prenions date pour le début d'un important chantier à l'école : les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité de l'établissement aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) devaient démarrer pendant les vacances de printemps (1<sup>re</sup> phase du chantier) pour se poursuivre durant l'été (2<sup>e</sup> phase).

Las ! Les modifications des dates des vacances décidées au niveau national dans le cadre de la gestion de la crise COVID-19 ont brutalement mis à mal le planning de notre chantier !

Tous les artisans n'ont pu adapter leur disponibilité aux contraintes du nouveau calendrier et seule l'isolation des caves a été réalisée comme prévu initialement. Les travaux de démontage du perron et la construction de la rampe sont, quant à eux, repoussés à l'été, c'est à dire de la mi-juin au 20 août.

La circulation des personnes et des véhicules sur cette période, sera perturbée et réglementée par des arrêtés municipaux.



## LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

**Le frelon asiatique classé « espèce exotique envahissante »**

Le frelon asiatique a débarqué en France en 2004 et il y est particulièrement prolifique. Observé dès 2009 dans 3 communes d'Indre-et-Loire, il était présent dans plus de 100 en 2013 ! En effet, un nid qu'on ne détruit pas donne quatre nids l'année suivante, ce qui a amené le frelon asiatique à être classé « espèce exotique envahissante » au titre du code de l'environnement.

Ce n'est pas tant sa dangerosité pour l'homme qui pose souci que son impact sur la biodiversité. Si la piqûre du frelon asiatique n'est pas plus dangereuse que celle de son cousin européen ou que celle d'une guêpe, il est, en revanche, un redoutable tueur d'abeilles. A la campagne, elles composent jusqu'à 45 % de son régime alimentaire. De plus, le stress subi par les ruches les fragilise. Le frelon asiatique s'attaque aussi à de nombreux autres insectes, qui, comme l'abeille, contribuent à la pollinisation des plantes à fleurs.

Récemment arrivé dans notre pays, le frelon asiatique n'y a quasiment pas de prédateurs, la destruction des nids devient alors le seul moyen de limiter sa propagation. Les collectivités locales comme tous les citoyens sont appelés à coopérer dans cette lutte et **le Conseil Municipal a ainsi voté la prise en charge à 100 % du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques, y compris sur le domaine privé.** Dans un souci de cohérence territoriale, la CCVA apportera son soutien financier à cette action auprès des 14 communes qui la composent.

### COMMENT FAIRE ?

Les particuliers qui repèrent un nid de frelons asiatiques sur leur propriété doivent contacter la mairie qui se charge de choisir le prestataire et de le mandater. Une convention sera passée avec des professionnels agréés. Attention ! Les interventions payées directement par les particuliers ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement par la collectivité !



## PRENEZ-DATE !

### SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SANITAIRES

**Dimanche 6 juin 2021** : journée des étangs : pêche et balade botanique

**Samedi 3 et Dimanche 4 juillet 2021** : festival Bandes Dessinées « Les Courants »

**Mardi 31 août 2021** : visite patrimoine de Saint-Ouen-les-Vignes organisée par le Pays Loire Touraine

## NUISANCES SONORES ET BRÛLAGE

Un arrêt préfectoral régleme la lutte contre les bruits de voisinages. C'est ainsi que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, comme les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, les perceuses, les scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués que dans les tranches horaires suivantes :

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Le respect de ces horaires, permet de préserver les bonnes relations entre tous.

Le brûlage des déchets, y compris des déchets verts, est interdit toute l'année.

## ÉTAT CIVIL



### TOUTES NOS FÉLICITATIONS

**Malo MEIGNÉ**, né le 24 février

**Kayden RAMET**, né le 26 février

**Armand IDOUX**, né le 9 mars

**Hanna LECOURTOIS**, née le 31 mars

**Joana DAUWER FOURNIER**, née le 25 avril

### FAIRE-PART

Toute l'équipe municipale à le plaisir de vous faire part de la naissance de Lily-Jeanne la fille de Cindy Desroches, notre secrétaire de Mairie. Félicitations aux parents.



### AVEC NOS REGRETS

**JARDIN Didier**, décédé le 19 mars

**ALLIOT Bérengère** épouse ATRIVE, décédée le 10 mai

*Afin d'être en conformité avec le RGPD (Règlement Général de Protection des Données), les événements concernant l'état civil ne sont publiés qu'avec l'accord des familles. Merci de votre compréhension.*

## MAIRIE

4 Place de l'Église – 37530 SAINT-OUEN-LES-VIGNES  
02 47 30 18 87 / mairie-st-ouen-les-vignes@wanadoo.fr / [www.saint-ouen-les-vignes.fr](http://www.saint-ouen-les-vignes.fr)

### HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi, mardi, jeudi et samedi : 08h00 – 12h00 / FERMÉ  
Mercredi : FERMÉ  
Vendredi : 08h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

### PERMANENCES :

#### MAIRE :

**M. Philippe DENIAU** : samedi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous

### ADJOINTE ENVIRONNEMENT-URBANISME :

**Mme Sophie PETIT** : vendredi de 15h30 à 17h30

### ADJOINT BÂTIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT :

**M. Pascal CONZETT** : lundi de 10h00 à 12h00

### ADJOINTE AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES :

**Mme Claudette COURTOIS** : vendredi de 10h00 à 12h00

### ADJOINT COMMUNICATION-ANIMATION-CULTURE :

**M. Patrick TURBAT** : mardi de 10h00 à 12h00



Actualité aussi sur facebook : [@StOuenLesVignes • Mairie](https://www.facebook.com/StOuenLesVignesMairie)